

ATTESTATION DE CONFORMITE

- MATIERES PREMIERES -

COSMOS

Cette attestation a été délivrée par ECOCERT Greenlife à la société :

ACTIBIO

ZA des Grands Prés 10 rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGE
FRANCE

dont les matières premières non biologiques (listées ci-après) ont été contrôlées conformes au référentiel :

COSMOS Version 3 (incluant toutes les sous-versions)

Cette attestation a été délivrée en accord avec les conditions générales de vérification des matières premières selon le référentiel Cosmétique COSMOS consultable sur le site internet de l'association COSMOS : <https://cosmos-standard.org/> et la conformité a été établie selon les critères relatifs aux matières premières contenus dans ce référentiel.

Fait à : L'Isle Jourdain,
le : 08/11/2023,

Emilie CHERHAL
Directrice Générale d'ECOCERT Greenlife



Valide jusqu'au : 30/11/2024

ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **ACTIBIO**

PPAI : Physically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient physiquement transformé)

CPAI : Chemically Processed Agro-Ingredients (Agro ingrédient chimiquement transformé)

NNI : Non Natural Ingredients (Ingrédients non naturels, origine pétrochimique)

PeMo : Petrochemical Moiety (Greffon pétrochimique)

CSPO : Matière première issue d'huile de palme/palmiste certifiée durable

Sans origine animale : Matière première conforme à l'évaluation complémentaire « Sans origine animale » en vigueur

L'astérisque * est utilisée pour identifier le nom commercial des matières premières concernées par les annexes II et/ou V du référentiel COSMOS.

Sauf exception, les références listées ci-dessous sont publiées sur la base de données en ligne des matières premières approuvées disponible au lien suivant : <http://ap.ecocert.com/ecoproducts>.

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
ARGILE BLANCHE POUDRE KAOLIN <i>Kaolin</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
ARGILE JAUNE POUDRE <i>Illite, Kaolin</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
ARGILE ROSE POUDRE <i>Montmorillonite, Illite, Kaolin</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
ARGILE ROUGE POUDRE <i>Illite, Kaolin</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
ARGILE VERTE SURFINE <i>Illite, Kaolin, Montmorillonite</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024

Valide jusqu'au : 30/11/2024

AVERTISSEMENT : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

Page 2 sur 3

ATTESTATION DE CONFORMITE - COSMOS

Liste des matières premières approuvées de : **ACTIBIO**

Nom commercial / INCI / Fonction	%PPAI	%CPAI	%NNI	%PeMo	Restriction	Approuvée depuis
BICARBONATE DE SOUDE ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE NON BIOLOGIQUE <i>Sodium Bicarbonate</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
CIRE DE CANDELILLA NATURELLE <i>Candelilla cera</i> Matière première	100	0	0	0		01/01/2024
GHASSOUL EN POUDRE <i>Moroccan lava clay</i> Matière première	0	0	0	0		01/01/2024
HUILE DE GERME DE BLE VIERGE NON BIOLOGIQUE <i>Triticum Vulgare germ oil</i> Matière première	100	0	0	0		01/01/2024
TOCOPHEROL NATUREL <i>Tocopherol / Helianthus Annuus Seed oil</i> Matière première	100	0	0	0		01/01/2024

Valide jusqu'au : 30/11/2024

AVERTISSEMENT : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné.

L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

Page 3 sur 3